



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON.
Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Pierre JOUANNE, Christian HEBERT, Cédric POCCARD CHAPUIS, Anthony POCCARD-CHAPUIS, et Laurent TRESALLET, Maire.

A l'unanimité, le procès-verbal du 30 juin 2017 est adopté.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. *Approbation de la convention avec l'université de Chambéry relative au projet d'étude sur le fond de Vallée*

Laurent TRESALLET explique que des étudiants de l'Université Savoie Mont Blanc de Chambéry de niveau master vont engager une réflexion et réaliser des propositions de réaménagement du fond de vallée entre le Pont Baudin et Rosuel.

Une convention est proposée pour contractualiser ce partenariat avec l'Université Savoie Mont Blanc de Chambéry.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette convention ainsi que le montant proposé à 3 000 €.

2. *Approbation de la délibération rectificative relative aux dates d'ouverture de la Halte-Garderie durant la saison estivale 2017*

Une délibération en date du 09 mai 2017 relative à la convention de mutualisation du service de halte-garderie entre les Communes de Landry et Peisey Nancroix prévoit une ouverture du lundi 03 juillet 2017 au 1er septembre 2017 inclus, et cogéré par les 2 communes.

Il convient de rectifier la date de de fermeture de la halte-garderie au samedi 02 septembre 2017. Le ménage des locaux sera assuré lors de ce dernier jour.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la délibération rectificative proposée.

3. Approbation de la promesse de vente avec l'Indivision POCCARD SAUDART

L'EPFL a formulé une promesse de vente avec l'Indivision POCCARD SAUDART pour l'achat des parcelles suivantes :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement PLU
Le Parcher	ZC 58p	1638	Ns
Plan du Pra	ZC 59p	1441	Ns
La Darbela	ZC 37	6110	Ns

Le montant total est de 27 567 € pour une surface totale de 9 189 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée, valide la promesse de vente et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

4. Approbation de la promesse unilatérale d'achat avec l'Indivision POCCARD SAUDART

En échange de la promesse de vente pour les parcelles cadastrées ZC 58p, ZC 59p, ZC 37 avec l'Indivision POCCARD SAUDART, une promesse d'achat a été signée pour céder l'ancien chemin de remembrement situé au Parcher d'une surface de 502 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle précitée, valide la promesse d'achat et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

5. Approbation de la convention d'indemnisation avec l'Indivision POCCARD SAUDART pour l'emprise de la parcelle ZC 37

Lors de la cession des parcelles sur le domaine skiable, l'Indivision POCCARD SAUDART a demandé la régularisation des indemnités promises en 2006 suite à la réalisation de travaux de terrassement sur leur parcelle cadastrée ZC 37.

Une convention est proposée pour régulariser le paiement de ces indemnités.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention permettant de régulariser cette situation avec le versement d'une somme de 1 833 €.

6. Approbation du classement dans le domaine public des parcelles communales numérotées : ZS 118 (la Chenarie) ; ZO 189 (Nancroix) ; ZH 366 / ZH 312 (Moulin) ; ZO 337 / ZO 385 / ZO 387 / ZO 383 / ZO 381 / ZO 372 / ZO 374 (Passieu) ; ZE 133 / ZE 132 / ZH 26 (Peisey)

Laurent TRESALLET indique que des parcelles situées en bordure de voirie sont utilisées en voies publiques. Il propose de classer ces parcelles actuellement dans le domaine privé de la Commune au sein du domaine public communal.

Les parcelles concernées sont aujourd'hui cadastrées comme suivant : ZS 118 (la Chenarie) ; ZO 189 (Nancroix) ; ZH 366 / ZH 312 (Moulin) ; ZO 337 / ZO 385 / ZO 387 / ZO 383 / ZO 381 / ZO 372 / ZO 374 (Passieu) ; ZE 133 / ZE 132 / ZH 26 (Peisey).

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de classement dans le domaine public des parcelles sus mentionnées.

7. Approbation de la convention avec Anne BAUTRAIT pour la mise à disposition de la salle d'exposition de La Fruitière

Gérard COLLIN explique que la Commune de PEISEY NANCROIX met à disposition la salle d'exposition de la Fruitière située sous le Musée pour permettre à Madame Anne BAUTRAIT d'exposer ses œuvres durant la saison estivale 2017.

Une convention de mise à disposition à titre gracieux est proposée au Conseil municipal qui doit la valider.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle d'exposition de la Fruitière.

8. Approbation de la convention avec Michel JOVET relative à la mise à disposition d'une parcelle communale pour l'installation de ruches

Laurent TRESALLET observe que Michel JOVET sollicite la mise à disposition d'une parcelle communale pour installer ses ruches. Une convention de mise à disposition à titre gratuit est proposée au Conseil municipal qui doit la valider.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la convention avec Michel JOVET relative à la mise à disposition d'une parcelle communale pour l'installation de ruches.

9. Inscription des coupes de bois à l'état d'assiette pour 2018

Laurent TRESALLET indique que, dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office national des forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

Avec une abstention, le Conseil Municipal valide l'inscription des coupes proposées, la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2018.

10. Approbation de la promesse de vente avec Hervé TRESALLET

L'EPFL a formulé une promesse de vente avec Hervé TRESALLET pour l'achat de la parcelle suivante :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement PLU
Baudet	ZC 21q	797	AUhrbz

Le montant total est de 71 530 € pour une surface totale de 797 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée, valide la promesse de vente et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

11. Approbation de la promesse unilatérale d'achat avec Hervé TRESALLET

En échange de la promesse de vente pour la parcelle cadastrée ZC 21q avec Hervé TRESALLET, une promesse d'achat a été signée pour la parcelle O 27q située au Parcher d'une surface de 1 594 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle précitée, valide la promesse d'achat et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

12. Approbation de la promesse de vente avec l'indivision TRESALLET Simone

L'EPFL a formulé une promesse de vente avec l'indivision TRESALLET Simone pour l'achat des parcelles suivantes :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement PLU
Baudet	ZC 15	318	Ns
Baudet	ZC 17	1 446	Ns
Baudet	ZC 24	126	Ns
Baudet	ZC 27	435	Ns

Le montant total est de 6 975 € pour une surface totale de 2 325 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée et valide la promesse de vente.

13. Approbation de la promesse d'échange avec l'indivision TRESALLET Simone

En échange de la promesse de vente pour les parcelles cadastrées ZC 15, ZC 17, ZC 24 et ZC 27 avec l'indivision TRESALLET Simone, une promesse d'échange a été signée entre une emprise de la parcelle ZC 112p et une emprise de la parcelle ZC 16 située à Baudet d'une surface équivalente de 278 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette promesse d'échange.

14. Approbation de la convention d'indemnisation avec l'Indivision TRESALLET Simone pour l'emprise des parcelles ZC 15, ZC 17, ZC 24 et ZC 27

Laurent TRESALLET observe que lors de la cession des parcelles sur le domaine skiable, l'Indivision TRESALLET Simone a demandé la régularisation des indemnités promises en 2006 suite à la réalisation de travaux de terrassement sur leurs parcelles ZC 15, ZC 17, ZC 24 et ZC 27.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention permettant de régulariser cette situation avec le versement d'une somme de 8 626,50 €.

II/ FINANCES

15. Validation des tarifs de Ski de fond et Gîte pour la saison 2017 / 2018

Laurent TRESALLET propose les nouveaux tarifs pour la saison 2017/2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs de Ski de fond et Gîte pour la saison 2017 / 2018.

16. Versement d'une subvention à l'association des parents d'élèves

Le Maire propose de délibérer pour attribuer une subvention de 200 € pour le cadeau de départ à la retraite de Maryvonne DEGUEURSE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention à l'association des parents d'élèves.

III/ RESSOURCES HUMAINES

17. Approbation du remboursement des frais de déplacement des élus

Laurent TRESALLET propose de financer les frais de déplacement des élus non bénéficiaire d'indemnités d'élus.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le remboursement des frais de déplacement aux élus.

18. Recrutement d'un contractuel au poste d'ATSEM

Par délibération en date du 18 avril 2017, un poste d'ATSEM de 30h00 annualisé a été créé. Une vacance de ce poste a été effectuée auprès du centre de gestion pour recruter une personne titulaire du concours.

Sur les 10 candidatures reçues, 2 étaient des personnes titulaires du concours. Ces deux personnes ont été convoquées à un entretien mais ont retiré leur candidature.

Dans ce cas, une personne non titulaire du concours peut être recrutée sur ce poste.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition.

19. Création des postes scolaires – Année 2017 / 2018

Comme la saison précédente, il est proposé de créer un poste saisonnier pour assurer le service scolaire. Avec l'arrêt des TAP et le retour à la semaine de 4 jours, la création de postes est réduite :

Un poste de panier-repas et entretien des locaux administratifs

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 13 heures hebdomadaires en période scolaire

Contrat à durée déterminée : du 04/09/2017 au 08/12/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce poste.

20. Création d'un poste d'adjoint administratif

Laurent TRESALLET propose de poursuivre le poste de renfort administratif en créant un poste à 30h00 hebdomadaire pour une durée de 1 an.

Le poste créé serait le suivant :

Grade : adjoint administratif territorial

Temps de travail : 30h hebdomadaire

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce poste.

21. Création d'un poste Agent de Surveillance de la Voirie Publique (ASVP) – Saison d'hiver 2017 / 2018

Suite au congé longue maladie de Thierry OLKOWICZ, un recrutement pour un agent de voirie durant la saison d'hiver est proposé.

Les missions envisagées pour ce poste sont les suivantes :

- Faire respecter les arrêtés municipaux;
- Surveiller la voie publique (recensement des dégradations diverses, gestion des animaux errants, lutte contre le bruit, etc.)
- Gérer le stationnement payant et gênant (prévention et répression par verbalisation)
- Participer au traitement des véhicules épaves, ventouses et localisés ainsi que des dépôts sauvages
- Assurer la prévention aux abords des équipements et lieux publics
- Renseigner les usagers des voies publiques
- Intervenir ou alerter dans le cas de constats de situation de mise en péril des personnes ou des biens
- Participer au déneigement des voies publiques
- Encadrer les manifestations sur la voie publique

Le poste est envisagé du 1^{er} décembre 2017 au 20 avril 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce poste.

22. Validation de la prime des IHTS pour le paiement des heures supplémentaires aux agents titulaires

La Trésorerie a interpellé la Commune car il n'existe pas de délibération pour permettre le paiement des heures supplémentaires aux agents concernés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le versement de la prime des IHTS pour le paiement des heures supplémentaires aux agents titulaires.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

23. Maintien de la demande de subvention auprès du FEDEC pour la création sur la Place Roscanvel de 68 places de parking et de 2 places pour les personnes à mobilité réduite

Dans le cadre du projet de réaménagement et de sécurisation de la place de Roscanvel il est envisagé de créer des places de parking afin d'augmenter la capacité de stationnement du village. En effet il a été identifié dans le cadre d'études préliminaires que les places de parking à Peisey étaient en nombre insuffisant lors des vacances scolaires notamment.

La commune a sollicité pour ce projet une aide financière auprès du Fonds Départemental d'Equipement des Communes mais cette opération n'a pas pu être retenue pour la programmation 2017 en raison d'un trop grand nombre de dossiers.

Le coût de la création de 68 places de parking plus 2 places pour les personnes à mobilité réduite sur la place de Roscanvel est estimé à 68 950,70 € HT soit 82 740,92 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise à maintenir sa demande de subvention auprès du FDEC.

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 28 août 2017 à 20h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.